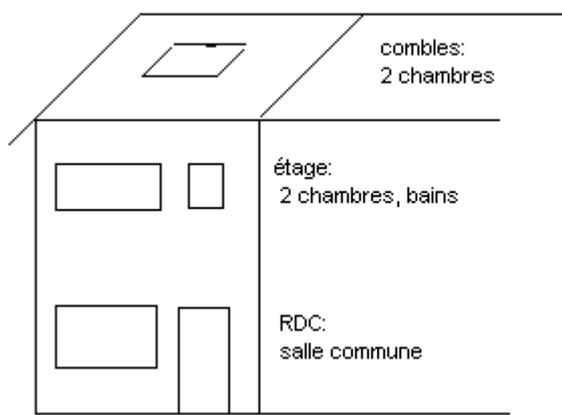


Densifier sans entasser : les « immeubles horizontaux »

Cette proposition a pour objectif de concilier densification urbaine et cadre de vie. Dans le cadre d'un écoquartier, il s'agirait, entre deux ruelles piétonnes parallèles, d'édifier des bandes de maisons R+2 très étroites (5 mètres de façade) encadrant des jardins collectifs.

Chaque maison occuperait au sol une surface de 40 m², d'où environ 100 m² habitables, soit une pièce commune au rez-de-chaussée, et deux chambres à chacun des étages. Une terrasse, ou un jardinet, serait aménagée sur la façade ouvrant sur le jardin collectif.

Aspect d'une unité d'habitation, côté ruelle :



Aspect d'une unité d'habitation, côté jardin collectif :

voir la photographie prise à Fribourg (quartier Vauban) par l'AREHN

Plan de masse d'une parcelle ainsi aménagée :

suivant un parcellaire orienté est-ouest (architecture bioclimatique: façades plein sud)

